

Questions orales

M. Darling: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il examinera au moins le dossier personnellement?

● (1432)

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, non seulement ai-je personnellement étudié le dossier, mais mon prédécesseur l'a étudié lui aussi. Nous avons vérifié les faits. L'un des témoins qui était convoqué devait attester de la bonne réputation du plaignant. Nous avons décidé que ce point n'était pas en cause et que par conséquent, le témoignage de cette personne ne serait pas nécessaire. Le seul point que je veux encore vérifier à propos des trois membres du tribunal arbitral qui a rendu cette décision est de savoir s'ils ont réellement refusé d'entendre tout témoin à décharge. Le seul indice en ce sens que j'aie pu recueillir jusqu'ici concerne des renseignements prouvant la bonne réputation ou moralité du plaignant, qui n'avait rien à voir avec les faits. Je tiens à tirer cela au clair avant d'en arriver à une conclusion définitive.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE**LA RÉCUPÉRATION DES DOCUMENTS SECRETS DISTRIBUÉS PAR LE GOUVERNEMENT**

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Avant de le faire, je tiens à lui rappeler qu'il ne peut pas se dissimuler derrière l'écran de la sécurité pour ne rien dire à la Chambre et aller parler ensuite à l'extérieur.

Le solliciteur général a-t-il donné des instructions, ordres ou conseils pour essayer de récupérer l'un ou l'autre des 58 documents, portant une cote sécuritaire élevée ou prétendue telle, ou des copies de ces documents? Dans l'affirmative, combien ont été récupérés? Je pose cette question parce qu'il exerce maintenant des pressions indues non seulement sur les députés, mais aussi sur les journalistes.

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, cette question est directement reliée à celle qu'a posée antérieurement le député de Perth-Wilmot. Elle recevra donc la même réponse. Je ne ferai aucun commentaire.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je suis plutôt surpris que le solliciteur général ne veuille pas répondre à ces questions. Étant donné qu'environ 58 documents ont peut-être été volés, nous ne savons pas combien au juste, le ministre peut-il dire s'il prévoit tenter des poursuites contre certains députés ou contre des journalistes de la radio ou de la télévision? A-t-il sollicité le consentement du procureur général du Canada pour tenter des poursuites? A-t-il obtenu l'autorisation de faire émettre des mandats et de fouiller les studios des stations de radio et de télévision?

M. Blais: Je le répète, monsieur l'Orateur, l'enquête n'est pas terminée. Si nous demandons l'approbation du procureur général, je préviendrai le député ainsi que tous les autres députés d'ailleurs.

[M. Cullen.]

LA DÉFENSE NATIONALE**LA REMISE D'UNE MÉDAILLE POUR SERVICES INSIGNES À L'OTAN**

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comme il y a déjà plus de deux ans que le gouvernement, par l'entremise du ministre de la Défense nationale de l'époque, s'est engagé à décerner une médaille pour services insignes à l'OTAN, quand le ministre fera-t-il à ce sujet une déclaration à l'intention des forces armées et des Canadiens?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'accueille cette question avec joie. La question est à l'étude depuis longtemps. Elle soulève des problèmes complexes. Le député m'a déjà exprimé ses préoccupations à cet égard. Je m'en occupe personnellement, comme le fait aussi le chef du personnel de la Défense, et peut-être trouvera-t-on d'autres moyens d'en arriver aux mêmes fins.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE**LE NOMBRE D'EXEMPLAIRES DE DOCUMENTS SECRETS MIS EN CIRCULATION PAR LE GOUVERNEMENT**

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au solliciteur général. Elle a trait directement aux renseignements demandés par mon collègue de Perth-Wilmot. Je signale que le gouvernement du Canada a récemment pris des mesures extrêmes fondées sur la supposition que des documents sur la sécurité avaient été dévoilés. Le bruit court maintenant que le document en question ait circulé en grand nombre.

Le solliciteur général peut-il dire à la Chambre s'il y a du vrai là-dedans, et si l'on a fait circuler plus d'un exemplaire du document ou des documents en question, et que leur nombre peut même atteindre 58?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apprendre que le député s'intéresse enfin à cette question.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Nous lui aurions su gré de sa collaboration jeudi dernier lorsque nous l'avons sollicitée. Il me semble donc bien que la question du député reprend les points soulevés dans leurs questions par le député de Perth-Wilmot et le député de Calgary-Nord. Ma réponse est la même.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général sait fort bien le genre de collaboration à laquelle on s'attendait de moi. En effet, le premier ministre avait demandé que je convoque sans explication le député de Leeds à mon bureau, où l'attendaient à son insu le solliciteur général et le général Dare.

Des voix: Bravo!